

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-12

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 04 mars, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM.: Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM.: Guillaume CAUMON, Séverine MONTANARO-WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Nadège OGER, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 28/02/2025**Délibération n°2025-12 : Modifications statutaires du syndicat départemental d'énergie (SDE82)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-20 ;

Vu la délibération du comité syndical du SDE82 du 17 décembre 2024 ;

Vu le projet de modification statutaire du SDE82.

Afin d'affirmer le rôle du SDE 82 en tant qu'autorité publique locale compétente pour la gestion du Plan corps de rue simplifié (PCRS), lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE82 a approuvé la modification de ses statuts. Les statuts rénovés ont pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées.

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 « activités accessoires à l'objet » est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE82 dans le domaine cartographique :

« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn-et-Garonne.

Le syndicat peut également assurer les services suivants :

- Etude, réalisation et financement d'un projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres
- Intégration, gestion et moyens de diffusion de la donnée traitée
- Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels
- Toute activité visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :

ADOpte les statuts modifiés du SDE82 tels qu'annexés à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au SDE82.

Fait à Bessens, le 05/03/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



AR Prefecture

082-218200178-20250304-DEL2025_12-DE
Reçu le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

06 MARS 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

06 MARS 2025